



La CONFEMEN au Quotidien

Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage
éd. resp. : Secrétariat Technique Permanent, immeuble Kébé Extension, B.P. 3220 - Dakar / Sénégal

Bimestriel - n°55 - octobre/novembre 2002

Sommaire

Nouvelles de la CONFEMEN

Conférence ministérielle et
Sommet de la Francophonie p. 2

► Déclaration de Beyrouth p. 3

50^e CONFEMEN p. 3
Réunion du Bureau p. 5
Réunion des Correspondants
nationaux p. 5
Commission Administrative et
financière p. 6

► Cadre d'action de Ouagadougou p. 7

Une nouvelle secrétaire générale pour la CONFEMEN
p. 13

UNESCO - MINEDAF
p. 13

ISSN 0850-2471

Rédaction et mise en page :
Centre d'Information et
de Documentation

Téléphone : (221) 821 60 22
Télécopie : (221) 821 32 26
Courrier électronique :
confemen@sentoo.sn

Site WEB :
<http://www.confemen.org>

Abonnement annuel :
4.000 FCFA (frais de port inclus)

Editorial

Concernant la coopération multilatérale francophone, le récent sommet de Beyrouth s'est prononcé fermement et fortement en faveur de la priorité au secteur de l'éducation-formation considérant qu'il constitue l'un des fondements majeurs d'un développement durable.

Rappelant l'engagement souscrit en faveur de l'éducation pour tous, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont exprimé leur détermination à conforter le rôle de la Francophonie dans ce secteur. Ils ont réaffirmé le rôle des autorités publiques dans la conception et la maîtrise des politiques d'éducation et de formation.

A cette fin, ils demandent à la CONFEMEN de mener à bien sa propre réforme. Proposé par le Bureau de Beyrouth et adopté par la 50^e conférence ministérielle ce mois de novembre, le plan de relance de la CONFEMEN précise les grands axes de cette réforme et le plan d'action la concrétise.

Conçu comme une réponse à un constat qui stigmatisait le peu de visibilité de la CONFEMEN et plus largement des instances de la Francophonie lors des grands rendez-vous de l'éducation en l'an 2000, le plan de relance met à jour et améliore l'opérationnalisation du rôle et des missions de la CONFEMEN. Il détaille ainsi les actions à déployer en matière :

- d'information et de communication;
- de réflexion et de production de nouvelles stratégies éducatives;
- de concertation et de promotion des intérêts communs.

Le plan d'action passe par le menu les objectifs à atteindre, les activités à mener, les services ou instances qui s'en verront chargées. Il est assorti d'indicateurs d'évaluation et d'un échéancier.

Il me semble qu'une dimension est absente de ce plan, mais il est vrai qu'il est difficile de décrire en terme d'activités l'état d'esprit que je souhaite voir se développer autour des objectifs d'éducation pour tous en Francophonie. Je le décrirai par une suite de termes : solidarité, cohésion, engagement, responsabilité...

Ce plan de relance ne peut en effet porter ses fruits que si chacun des acteurs de la CONFEMEN, de la Francophonie, se comporte désormais comme chargé et responsable d'une mission qui consiste à défendre l'intérêt commun, s'engage dans la bataille pour l'éducation pour tous ensemble, afin que nul n'ignore que la Francophonie s'est mobilisée sur ce front et est prête à relever ce défi.

Je m'engage personnellement à ce que le noyau dur et permanent de la CONFEMEN, dont on m'a confié la responsabilité, se mobilise résolument dans ce sens. Mais je compte aussi sur votre aide et votre soutien dans cette lutte contre l'exclusion qui est loin d'être gagnée d'avance.

Adiza HIMA
Secrétaire Générale



17^e Conférence ministérielle et IX^e sommet de la Francophonie

Beyrouth, octobre 2002

Conformément à son mandat, la CONFEMEN a soumis au Sommet par le biais de la Conférence Ministérielle de la Francophonie (CMF) les grands axes qui doivent orienter la programmation francophone dans le domaine de l'éducation-formation pour le biennium à venir.

Monsieur Bougouma NGOM, Secrétaire général représentant Monsieur Mamadou Lamine Traoré empêché, a rappelé brièvement le constat établi lors de la 49^e session ministérielle (Bamako, 2000) quelques mois après la tenue du forum mondial éducation pour tous.

Ce constat a pointé la situation difficile des pays francophones du Sud dans le domaine de l'éducation avec des taux de scolarisation encore faibles, des disparités importantes au détriment des filles et des enfants issus des zones rurales, une faible qualité des apprentissages entraînant des taux inquiétants de déperdition en terme de redoublement et d'abandon.

Les ministres de la CONFEMEN ont alors décidé d'endosser collectivement l'engagement de Dakar stipulant "qu'aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources". Ils ont également convenu de livrer avant la fin de l'année 2002 leurs plans nationaux d'éducation pour tous.

C'est donc avec satisfaction qu'ils ont pris connaissance du projet de Déclaration du Sommet qui reconnaît le rôle de l'éducation et de la formation comme fondements du développement durable et la nécessité d'un engagement plus ferme de la Francophonie dans la promotion d'une éducation pour tous fondée sur les valeurs d'équité, de solidarité et de tolérance.

Par ailleurs, un examen de la programmation proposée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie a amené la CONFEMEN à poser le problème des moyens mis en oeuvre pour atteindre l'objectif fixé dans le domaine de l'éducation pour un développement durable.

La CONFEMEN a proposé cinq axes d'orientation pour la programmation éducation-formation 2002-2003 :

- ▶ un soutien aux pays pour l'élaboration de leurs plans nationaux d'éducation pour tous;
- ▶ le développement des capacités éditoriales des pays en particulier du Sud dans le but de doter les classes en manuels scolaires adaptés;
- ▶ le soutien à la réforme des programmes scolaires visant à les axer davantage sur les compétences et prenant en compte l'intégration de l'éducation à la citoyenneté démocratique, de l'éducation à la santé, de l'éducation à l'environnement.
- ▶ un appui à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation, en particulier des chefs d'établissement;
- ▶ une meilleure prise en compte des résultats du PASEC, le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN qui vise l'évaluation qualitative ponctuelle de nos systèmes d'éducation.

La CONFEMEN se réjouit par conséquent de voir l'appui à l'élaboration des politiques éducatives, le soutien à la mise en oeuvre de programmes d'éducation des filles et le suivi des Assises de la formation professionnelle et technique intégrés à la programmation 2002-2003. Elle déplore par contre le peu d'attention accordée à la réforme en cours dans de nombreux pays africains visant l'élaboration de programmes d'études selon une approche par com-

pétence et l'harmonisation de ces programmes à un niveau régional.

Au-delà du contenu de la programmation, la CONFEMEN s'est déclarée préoccupée par la part très faible (8 à 10%) du budget total de l'AIF que se voit octroyer le chantier "Éducation, formation et insertion socio-professionnelle" et les 3% qui sont alloués à l'éducation de base. La CONFEMEN est d'avis que la faiblesse du budget destiné à l'éducation de base ne reflète pas le caractère prioritaire qu'on lui reconnaît en Francophonie et que cette situation appelle de toute urgence un redressement.

Suite à cette communication, la Conférence a exprimé le souhait de voir accrus les moyens consacrés à l'éducation.



Les Chefs d'Etat et de gouvernement, lors de leur discussion relative aux orientations stratégiques de la Francophonie et du financement de cette coopération, ont également estimé que les moyens actuellement consacrés à l'éducation, notamment de base, ne reflétaient pas l'importance accordée à ce secteur prioritaire de la Francophonie.

Le rapporteur de la Conférence, Monsieur Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali, s'est en outre déclaré vivement préoccupé par la situation de l'éducation dans les pays francophones dont bon nombre figurent parmi ceux qui sont les plus en retard dans la réalisation des objectifs de Dakar (scolarisation pour tous en 2015). Face à cette situation et pour répondre à ce défi, il invite la Francophonie à travailler à une mobilisation plus forte des

ressources et à leur mise à disposition des pays concernés.

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE BEYROUTH

Convaincus que l'éducation et la formation sont parmi les fondements majeurs d'un développement durable, nous réaffirmons la priorité attachée à leur promotion et à leur soutien.

Avec l'ensemble de la communauté internationale nous avons souscrit aux objectifs d'éducation pour tous (EPT), définis lors du Forum Mondial sur l'éducation de Dakar, en 2000, permettant l'accès à l'éducation de base et pour tous les enfants, en particulier les filles, à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité qui favorise leur insertion sociale et professionnelle.

Nous sommes déterminés à conforter le rôle de la Francophonie dans ces domaines et nous nous engageons, en synergie avec les partenaires au développement, à promouvoir des politiques d'éducation pour tous, fondées sur des valeurs d'équité, de solidarité et de tolérance.

Nous réaffirmons le rôle des autorités publiques dans la conception et la maîtrise des politiques d'éducation et de formation.

A cette fin, nous demandons à la Conférence des Ministres de l'Éducation de mener à bien, dans les meilleurs délais, la réforme indispensable qui lui permettra d'assumer ses missions statutaires visant à promouvoir le point de vue francophone dans les enceintes internationales participant au suivi du Forum de Dakar, à créer les conditions d'éligibilité de nos systèmes éducatifs aux financements internationaux et à jouer son rôle d'orientation de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dans le domaine de l'éducation.

CONFEMEN - 50^e Conférence ministérielle

Ouagadougou, 20 au 22 novembre 2002

La session ministérielle a réuni, sous la houlette de Monsieur Mathieu R. Ouedraogo, Ministre de l'Enseignement de Base et l'Alphabétisation et nouveau



Monsieur Mathieu R. Ouedraogo, Ministre-Président de la CONFEMEN

Ministre-Président de la CONFEMEN, les ministres et chefs de délégation de 29 pays, dont 27 pays membres de la CONFEMEN. Les représentants de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), de l'Association pour le Développement de l'Éducation en

Afrique (ADEA), de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Banque Islamique de Développement (BID), de la Banque Mondiale (BM), de l'ISESCO, de l'Institut Panafricain de l'Éducation pour le Développement (IPED), et de l'UNESCO, dont le BIE et le BRENDA, ont également participé aux travaux.

Le responsable de la Fédération africaine des associations de parents d'élèves (FAPE) a également apporté sa contribution au débat. Le secrétaire général, les membres du personnel d'encadrement du Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN, l'un de ses Commissaires aux Comptes et deux déléguées du Comité scientifique du Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) ont également participé à cette session.

La CONFEMEN a, dès l'ouverture, accueilli un nouveau pays, la Bulgarie, ce qui porte à 41 le nombre de membres de la CONFEMEN.

Répondant à un souhait exprimé lors de la 49^e CONFEMEN la majeure partie des travaux ont porté sur le débat autour du thème, "*Stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation*".

La table ronde sur le pilotage des systèmes éducatifs qui s'est tenue en suivi de l'exposé de cadrage du Ministre-Président a fait ressortir l'importance de disposer d'une politique bien pensée, d'y consacrer les ressources appropriées et de mettre en place les indicateurs qui permettent de rendre compte des résultats. La rareté et l'irrégularité des ressources, l'impossibilité d'augmenter les recettes dans un contexte de pauvreté généralisée, induisent des arbitrages difficiles entre une palette d'urgences : éducation, santé, infrastructures. L'éducation de base est néanmoins considérée comme une priorité. Il est proposé d'y consacrer 10% des ressources pays auxquels s'ajouteraient les moyens dégagés dans le cadre de l'initiative PPTE.

Les capacités d'utilisation des ressources comptent au moins autant que le volume des ressources mobilisées. La nécessité d'impliquer tous les partenaires et de travailler, y compris pour le pilotage, sur un mode décentralisé est soulignée. Les expériences d'autonomisation des écoles sont également jugées porteuses et rentables. La majorité des participants jugent indispensable de veiller à la qualité des services offerts.

La possibilité de développer l'offre d'éducation pour tous par le biais des écoles coraniques est évoquée.

Concernant la coopération, les participants plaident pour le regroupement des financements et l'adoption de procédures communes.

Les participants ont poursuivi le débat en groupes plus restreints où ils ont abordé les trois thématiques qui suivent :

- ▶ lutte contre la pauvreté et réduction de la dette;
- ▶ mobilisation et diversification des ressources financières;
- ▶ efficience dans l'utilisation des ressources.

Lutte contre la pauvreté et réduction de la dette

La lutte contre la pauvreté nécessite une approche globale. En effet, l'éducation ne suffit pas à elle seule à éliminer la pauvreté. Il convient donc de prendre en compte les stratégies d'action dans le domaine de la santé, de l'emploi et des besoins propres à chaque pays. Les liens entre éducation et santé sont jugés particulièrement forts.

Il apparaît indispensable d'assurer une articulation entre éducation de base et formation professionnelle et technique pour accompagner l'insertion sociale et économique des jeunes scolarisés et déscolarisés.

L'éducation doit générer la capacité de travailler et gagner des revenus mais elle doit surtout développer le sens civique et viser à promouvoir l'être humain.

L'Initiative PPTE (pays pauvres et très endettés) joue certes un rôle très important dans la réduction de la dette des pays considérés, mais il conviendrait d'élargir les critères pris en compte afin que davantage de pays membres de la Francophonie puissent y accéder et s'assurer que les crédits ainsi dégagés profitent bien au secteur de l'éducation de base.

Il est indispensable de :

- ▶ mettre en place des réseaux de gouvernance efficaces, d'établir des indicateurs précis pour évaluer et suivre les projets mis en oeuvre;
- ▶ susciter un engagement politique d'ensemble et permettre l'implication

de tous en instaurant le dialogue;

- ▶ se rendre maître du processus de définition des politiques sectorielles.

Les participants signalent aussi l'influence négative de facteurs déstabilisateurs, tels que conflits et pandémie du VIH/SIDA.

Mobilisation et diversification des ressources financières

Le rôle de l'Etat est considéré comme déterminant dans la mobilisation de ressources. Il apparaît en effet comme le premier financier de l'éducation. Il lui revient d'organiser le financement, de définir des normes d'allocation des ressources.

Son rôle se complexifie avec la décentralisation et l'implication des différents partenaires : syndicats, parents d'élèves, collectivités territoriales. Une telle démarche génère la participation et la responsabilisation des différents acteurs et doit conduire à un projet d'école reconnu par chacun. S'agissant de l'action privée, il revient à l'Etat de l'encadrer en jouant de manière générale un rôle de pilotage d'ensemble.

Afin de répondre au caractère prioritaire de l'éducation de base, il convient :

- ▶ de lui assurer un financement substantiel;
- ▶ que la Francophonie devienne un lieu de concertation permettant d'accroître ce financement au plan international;
- ▶ d'améliorer les systèmes de gouvernance et de reddition des comptes;
- ▶ de faire de l'éducation de base une priorité nationale et un véritable projet de société.

Le mécénat d'entreprise peut représenter une des formes de diversification des ressources.

Les incompréhensions entre donateurs internationaux et représentants des pays, qui considèrent qu'on ne prend pas en compte leur véritable situation concrète, ont été soulignées. Il est suggéré, compte tenu de la difficulté des pays à remplir les conditionnalités des aides, de les aider en leur offrant l'appui d'experts.

Il est préconisé enfin d'associer les ONG au dispositif de diversification des res-

sources et de les aider à développer les partenariats avec le secteur public.

Efficience dans l'utilisation des ressources

L'enseignant est considéré comme le principal facteur d'efficacité. Ceci doit se traduire par une attention renouvelée envers la gestion de ces ressources humaines (en terme de formation, de carrière, de valorisation, d'adaptation du personnel par redéploiement géographique notamment). Il est proposé notamment de :

- ▶ rechercher l'utilisation pleine et effective des personnels enseignants (classes multigrades, classes à double flux, présence effective devant les élèves durant la totalité des heures de travail);
- ▶ assurer une revalorisation et une professionnalisation des enseignants;
- ▶ reconnaître le rôle irremplaçable des enseignants dans la promotion des droits de l'homme et de l'enfant et veiller en conséquence au soutien de leur statut social;
- ▶ promouvoir des dispositifs de motivation des enseignants mettant en valeur leur action.

Il est proposé de lutter contre les surcoûts que représentent notamment les redoublements trop élevés et les abandons scolaires.

L'importance unanimement reconnue des manuels scolaires doit conduire, s'agissant de l'édition scolaire, à multiplier les appels d'offres vers les maisons d'édition dans le but d'abaisser le coût des manuels et à adapter leur contenu.

Le soutien de la coopération internationale, en particulier des pays du Nord, s'avère indispensable pour garantir dans les pays du Sud l'expertise dans les domaines de l'évaluation et du pilotage des systèmes éducatifs.

Enfin, les résultats de la réflexion qui s'engage sur l'utilisation des langues nationales dans les systèmes éducatifs devront intégrer ces mesures de recherche d'efficience.

En conclusion du débat, les participants ont adopté le Cadre d'action de Ouagadougou (voir pages 7 à 10 de ce numéro).

La Conférence avait à se prononcer sur le plan de relance proposé par le Bureau de Beyrouth (voir *CONFEMEN au Quotidien*, n° 46, p. 2 et 3) et souhaité par les Chefs d'Etat et de gouvernement lors du IX^e Sommet de la Francophonie (voir supra p. 4). Celui-ci a été adopté de même que le rapport de la réunion du Bureau qui s'est tenue le 20 novembre juste avant la cérémonie d'ouverture de la Conférence.

Suivant ainsi les propositions émises par ce Bureau les participants ont entériné une révision des statuts et du Règlement Administratif et Financier de la CONFEMEN et, ce faisant, ont délégué les tâches administratives aux instances d'exécution de la CONFEMEN et assoupli la procédure de modification du Règlement Administratif et Financier.

Ils ont de la même manière retenu l'évaluation pour thème de la 51^e session ministérielle, une session qui sera accueillie par l'île Maurice en 2004. Le Bureau, qui se tiendra en 2003, sera hébergé par le Canada-Québec.

La Conférence s'est ensuite prononcée sur la composition du Bureau pour l'intersession 2002/2004. Il est constitué comme suit :

Membres de droit :	
Président :	Burkina Faso
1^{er} Vice-Président :	Maurice
2^e Vice-Président :	Mali
Pays siège :	Sénégal
Rapporteur :	Canada-Québec Communauté française de Belgique France Suisse
Membres élus :	
	Cameroun
	Congo
	Gabon
	Liban
	Madagascar
	Roumanie

Madame Adiza HIMA a été nommée Secrétaire générale de la CONFEMEN pour une durée de quatre ans renouvelable. Les participants ont enfin décidé de la tenue d'Assises francophones de la gestion scolaire qui seront coordonnées par l'AFIDES et la CONFEMEN.

Bureau de la CONFEMEN

Ouagadougou, 20 novembre 2002

Outre les points approuvés par la Conférence ministérielle qui ont été évoqués dans l'article précédent (choix d'une candidature pour le poste de Secrétaire général, révision des statuts et du Règlement Administratif et Financier, thème de la 51^e conférence), les participants au Bureau ont adopté :

- ▶ le rapport de la Commission Administrative et Financière, soit le budget de fonctionnement 2003 (voir p. 6 de ce même numéro);

- ▶ les projets d'ordre du jour et de calendrier de la Conférence;
- ▶ le projet de déroulement du débat ministériel.

Ils ont aussi entendu les rapports du groupe de travail chargé de la préparation de la 50^e session ministérielle, du Secrétaire général de la CONFEMEN et de la réunion des Correspondants nationaux.

Réunion des Correspondants nationaux de la CONFEMEN

Ouagadougou, 18 et 19 novembre 2002

Réagissant aux informations qui leur ont été livrées par le Secrétaire général sur le suivi réalisé, tant au niveau de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) que de la CONFEMEN et, plus particulièrement, de son Secrétariat Technique Permanent, les Correspondants nationaux ont plaidé pour :

- ▶ le renforcement de la cohérence des actions, de la communication et du suivi/évaluation ainsi que la mise en place de mécanismes de collaboration institutionnelle et interpersonnelle CONFEMEN/AIF mieux adaptés;
- ▶ un ciblage plus précis des priorités édictées par la CONFEMEN afin d'en améliorer la traduction au sein de la programmation de l'AIF;
- ▶ un accroissement de la part du budget de l'AIF consacrée à l'éducation et notamment à l'éducation de base formelle;
- ▶ la mobilisation, sous l'effet d'actions conjointes CONFEMEN/AIF, d'autres organisations internationales au profit de la Francophonie;
- ▶ la reconnaissance de l'apport des séminaires régionaux organisés par l'AIF en matière de réforme des curricula.

taires et propositions suivants :

- ▶ Le plan de relance devra être ajusté pour tenir compte des orientations fixées par le Sommet de Beyrouth en ce qui a trait aux missions statutaires de la CONFEMEN (voir extrait de la *Déclaration de Beyrouth* dernier paragraphe en p. 3 de ce numéro).
- ▶ Il convient de renforcer le rôle de levier que la CONFEMEN doit jouer auprès des autres organisations internationales et de bien cibler les partenariats fonctionnels prévus au Plan de relance.
- ▶ En parallèle, il faudra poursuivre les efforts pour assurer la visibilité de la CONFEMEN dans les pays membres.
- ▶ La CONFEMEN et l'AIF devraient réfléchir à un dispositif conjoint, du type observatoire, leur permettant d'analyser les besoins et d'évaluer les programmes en matière d'éducation en Francophonie.
- ▶ Le Plan d'action gagnerait à contenir des engagements fermes plutôt que des souhaits, à distinguer les actions à court, moyen et long terme ainsi qu'à préciser, le cas échéant, les indicateurs d'évaluation et les échéanciers.
- ▶ CONFEMEN et AIF devraient travailler de concert pour améliorer la circulation de l'information et de la communication, notamment par des activités de sensibilisation auprès des



Réunion des CN : messieurs Adjoby, Diarra, Ouedraogo (Président de séance) et Ngom (Secrétaire général de la CONFEMEN)

- ▶ proposent que le séminaire des Correspondants nationaux, prévu pour 2005, soit avancé en 2003;
- ▶ demandent aux responsables du PASEC que soient explorée la possibilité de :
 - répondre aux besoins de tous les pays;
 - développer les échanges Nord/Sud sur les problèmes et solutions en matière d'évaluation;
 - conjuguer leurs efforts avec ceux d'autres organisations concernées par l'évaluation des systèmes éducatifs et développer des échanges avec elles;
 - poursuivre les études thématiques;
 - explorer les pratiques pédagogiques et mesures de remédiation qui devraient accompagner une politique de réduction des redoublements.

Les Correspondants nationaux se sont aussi prononcés sur le financement du budget de programme pour l'année 2003 à hauteur de 151,5 millions de FCFA et sur d'autres points soumis par la suite au Bureau

ministres membres.

- ▶ Il faut chercher à maintenir un équilibre entre les trois volets de la mission et poursuivre la conduite de réflexions approfondies qui alimentent à la fois les activités de communication et les actions de concertation.
- ▶ La valorisation de la fonction de Secrétaire général est nécessaire à la relance de la CONFEMEN, mais également celle de la présidence en exercice et de la structure des correspondants nationaux auxquels il convient de fournir l'appui et les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.
- ▶ La relance de la CONFEMEN doit aussi s'appuyer sur la capitalisation de ses acquis, notamment ceux du PASEC, du Centre d'Information et de Documentation et des productions déjà réalisées.
- ▶ Enfin, il convient, lorsque ce type d'approche est adapté, de renforcer les approches régionales et sous-régionales.

En réaction à la présentation des résultats du Programme et des activités menées durant l'intersession, les correspondants nationaux :

- ▶ marquent leur satisfaction à l'égard du travail accompli par le Centre d'Information et de Documentation et demandent que soient poursuivis les efforts en vue de la mise en réseau de l'ensemble des correspondants nationaux;

et à la conférence, dont il est donc fait mention dans les articles concernant ces instances.

Commission Administrative et Financière (CAF)

Ouagadougou, 17 novembre 2002

La présentation du rapport des Commissaires aux Comptes a amené les participants à la CAF à souligner les problèmes récurrents des arriérés de contribution. Ils ont rappelé en conséquence que le non paiement des cotisations entraîne, outre des problèmes de fonctionnement, l'inéligibilité au Bureau et l'exclusion d'une participation au Programme.

En conclusion de l'examen du rapport des Commissaires aux Comptes et du bilan de l'exercice financier 2001, les membres de la CAF, soulignant la bonne gestion des documents comptables, ont recommandé que le quitus soit accordé au Secrétaire général pour sa gestion durant cet exercice financier.

La CAF a ensuite examiné les projets de budgets de fonctionnement établis par le Secrétariat Technique Permanent. Elle a décidé de ne se prononcer que sur le budget 2003 renvoyant la prise de décision sur le budget 2004 à la CAF et au Bureau qui se tiendront courant 2003. Ceci afin de laisser toute latitude à la prochaine secrétaire générale de proposer les aménagements qu'elle ju-

gerait nécessaire d'opérer suite au plan d'action qu'elle présentera à ce Bureau et à son audit de l'existant. Après quelques aménagements apportés aux Chapitres Personnel et Missions, la CAF a adopté un budget de fonctionnement 2003 équilibré en recettes et dépenses à la somme de 119.769.810 FCFA, soit une croissance d'environ 38% justifiée par l'introduction d'items rendus nécessaires par l'adoption du Plan de relance.

Le commissaire aux Comptes togolais a été renouvelé dans son mandat. Le commissaire aux comptes originaire de Communauté française de Belgique, dont le mandat venait à terme à cette session, sera remplacé par Monsieur Ritz, conseiller maître à la cour des comptes en France, dès réception de son dossier de candidature.

Enfin, les participants, soulignant le poids supporté par le pays d'accueil d'une conférence et faisant état d'une réflexion entamée au sein de la CONFESJES pour alléger cette charge, ont invité les instances de la CONFEMEN à ouvrir la réflexion dans cette direction.



Conférence des Ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage

**Stratégies
de renforcement
du financement et de
la gestion en vue de
l'amélioration de l'accès
et de la qualité de
l'éducation/
formation**

*Cadre d'action
de Ouagadougou*

Préambule

Les Ministres de l'Education de la CONFEMEN, réunis à Ouagadougou les 20 et 22 novembre 2002, sont convenus, conformément à la volonté politique manifestée par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage à Beyrouth les 18, 19 et 20 octobre 2002, et visant notamment à promouvoir des politiques d'éducation pour tous fondées sur les valeurs d'équité, de solidarité et de tolérance, de relancer la CONFEMEN.

Dans cette perspective, ils ont procédé à l'élection d'un nouveau secrétaire général, chargé de la poursuite de la mise en œuvre du plan de relance dans le cadre de la mission qui lui est confiée.

Ils ont en outre réaffirmé la nécessité d'une bonne articulation entre les orientations politiques définies par la Conférence et les programmes mis en œuvre par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

En vue de cette relance, ils ont également adopté un cadre d'action. Celui-ci confirme le rôle privilégié des autorités publiques dans la conception et la maîtrise des politiques d'éducation et de formation.

Ce cadre s'articule autour des quatre axes prioritaires suivants :

- promouvoir l'éducation pour tous dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- mobiliser et diversifier les ressources ;
- viser l'efficience dans l'utilisation des ressources ;
- développer le pilotage des systèmes éducatifs.

Ainsi, entendent-ils doter la Francophonie d'une nouvelle capacité pour promouvoir son point de vue dans les enceintes internationales et créer les conditions d'éligibilité de ses systèmes éducatifs aux financements internationaux.

Ils sont convenus de revenir sur la mise en œuvre du cadre d'action à la prochaine réunion du Bureau afin de tirer un premier bilan et d'examiner les aménagements nécessaires.

Promouvoir l'éducation pour tous dans le cadre de la lutte contre la pauvreté

Les Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN viseront à :

- consolider les systèmes éducatifs refondés ;
- intégrer les approches sectorielles dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement en s'appuyant sur les travaux de la CONFEMEN portant sur la refondation des systèmes éducatifs ;
- assurer la cohérence entre les plans nationaux d'éducation pour tous et les autres plans stratégiques de développement ;
- assurer la coordination entre les bailleurs de fonds et les différents partenaires techniques et financiers.

Dans la perspective d'aider les Etats membres dans la démarche de refondation, la CONFEMEN, en parfaite synergie et complémentarité avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, aidera à :

- promouvoir un plaidoyer attractif et convaincant en faveur de l'éducation pour tous dans les pays francophones et vis-à-vis des institutions internationales et des bailleurs de fonds ;
- développer une capacité de négociation dans les Etats en vue de dégager un financement significatif pour l'éducation pour tous.

Mobiliser et diversifier les ressources

La diversification et mobilisation des ressources tant au plan national qu'international conduisent à :

- augmenter l'aide internationale (bilatérale et multilatérale) et la part de celles-ci consacrée à l'éducation.

Dans cette perspective, la CONFEMEN, en parfaite synergie et complémentarité avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, veillera à :

- ce que soit augmentée la part consacrée à l'éducation de base dans le budget de l'AIF ;
- assurer une coordination plus efficace des aides notamment par l'organisation de tables rondes regroupant les partenaires techniques et financiers ;
- aider les autorités nationales à concevoir des stratégies de diversification des ressources au plan local et national.

Les Etats et gouvernements membres viseront à :

- améliorer la prévisibilité des flux d'aide extérieure ;
- mettre la priorité sur l'éducation de base tout en permettant de s'insérer dans un processus d'éducation et de formation secondaire et supérieure ainsi que de formation professionnelle et technique.

Viser l'efficacité dans l'utilisation des ressources

Les Etats et gouvernements membres viseront à :

- promouvoir des principes de bonne gouvernance qui garantissent la qualité, la fiabilité et la transparence des comptes ;
- intégrer l'ensemble des ressources disponibles dans un cadre budgétaire commun ;
- promouvoir une politique des ressources humaines visant l'amélioration de la qualité et la pérennité des systèmes ;
- revaloriser la fonction enseignante ;
- organiser des procédures de décentralisation et de déconcentration en vue d'assurer une meilleure participation et responsabilisation des différents partenaires de l'école ;
- développer des politiques prenant en compte les réalités géographiques, sociales et économiques dans une démarche de discrimination positive ;
- promouvoir un bilinguisme fonctionnel fondé sur l'utilisation concomitante des langues maternelles et du français ;
- susciter une mobilisation de l'ensemble des acteurs en vue notamment de permettre une appropriation des politiques mises en œuvre.

Développer le pilotage des systèmes éducatifs

La réalisation des objectifs de l'éducation pour tous passe par le développement de l'accès et par l'augmentation de la qualité. Celle-ci doit retenir l'attention des Etats et gouvernements membres qui viseront à :

- renforcer les capacités de pilotage des systèmes éducatifs refondés par le développement d'outils de planification des effectifs et des personnels, par la formation des décideurs à l'élaboration de politiques éducatives ;
- mettre en place un dispositif permanent d'évaluation à tous les niveaux.

Dans cette perspective, la CONFEMEN, en parfaite synergie et complémentarité avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, s'engagera à :

- assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques éducatives dans le cadre des plans nationaux par la création d'un Observatoire des politiques éducatives intégrant le PASEC, le développement d'indicateurs, de tableaux de bord, les échanges de bonnes pratiques, la réalisation d'études thématiques et d'orientation ;
- développer les capacités d'expertise francophones en vue de mieux orienter les apports internationaux vers l'éducation pour tous.

CONFEMEN - 50^e Conférence ministérielle - Présentation des résultats du Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) - Ouagadougou, 22 novembre 2002

Le PASEC évalue l'impact de diverses politiques éducatives et facteurs entrant dans le système éducatif et met cet impact en relation avec le coût de ces mesures.

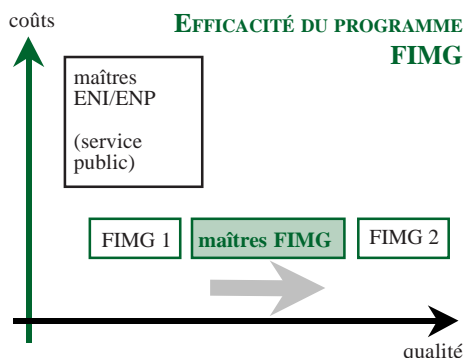
Trois évaluations ont été finalisées dans le cadre du PASEC durant le biennium 2001/2002 :

- ▶ formation initiale des maîtres de Guinée (FIMG);
- ▶ double vacation en Guinée;
- ▶ suivi de cohorte au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Guinée

Le programme de formation initiale des maîtres (FIMG) recrute des personnes de niveau baccalauréat ou plus et les intègre à une formation initiale de courte durée qui présente des contenus et une approche de formation aménagés par rapport aux formations dispensées par les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) et les Ecoles Normales Primaires (ENP). Sept cohortes ont été formées à ce jour selon ces nouvelles modalités. Les sortants sont embauchés en tant que contractuels.

Les résultats obtenus par les enseignants des deux premières cohortes FIMG sont égaux, dans le cas de la première cohorte, ou clairement supérieurs, dans le cas de la deuxième cohorte, à ceux enregistrés par les autres enseignants. Tel que figuré par le graphique ci-dessous, qui met en relation les gains en terme de coûts et les résultats des élèves, ils témoignent donc de l'efficacité d'une politique alternative, efficacité qui s'améliore en outre au fil du temps.

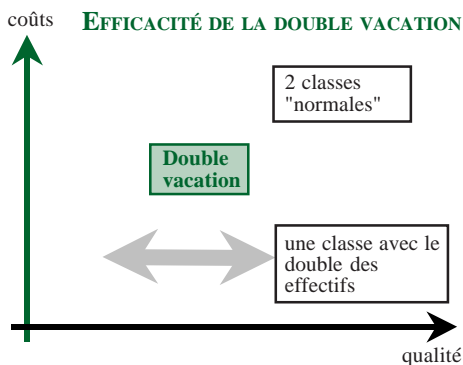


Ces résultats confirment les quelques analyses déjà réalisées sur les enseignants contractuels dans d'autres pays. Les évaluations en cours au Mali et au Niger permettront de voir si la tendance persiste dans des contextes différents.

La double vacation est organisée en Guinée comme suit :

- ▶ une classe est divisée en deux groupes;
- ▶ chacun de ces groupes occupe alternativement un même local;
- ▶ chaque groupe a son enseignant;
- ▶ le volume horaire est le même que dans les classes à simple vacation.

La baisse de coût s'opère donc au niveau des constructions scolaires. Comme figuré par le graphique ci-dessous, le gain financier se révèle pourtant in fine peu efficace puisqu'il est lié à une baisse de qualité importante. En effet, l'analyse révèle que les résultats des élèves sont nettement inférieurs à ceux obtenus par les élèves fréquentant une classe comparable en termes d'ef-



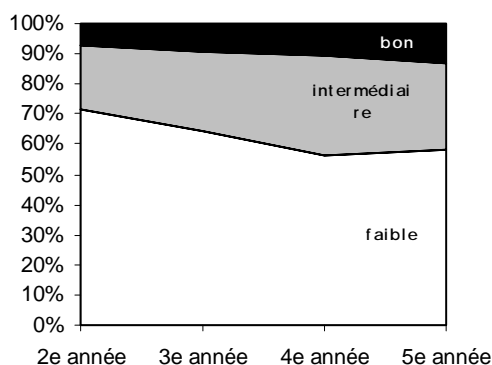
fectifs mais fonctionnant en simple vacation. Ce mode d'organisation demeure le plus efficace tant que la taille des classes n'excède pas une centaine d'élèves. A partir de ce seuil, le recours à la double vacation est moins pénalisant pour les élèves.

Côte d'Ivoire et Sénégal

Les résultats sont basés sur un panel d'élèves suivis de la deuxième à la sixième année primaire. Premier constat, ce ne sont pas uniquement les élèves plus faibles et en réelle difficulté qui sont appelés à redoubler. Les résultats du suivi de cohorte montrent en outre que cette tendance s'aggrave à

mesure que l'on s'élève dans le cycle. Ainsi, tel que figuré par le graphique ci-dessous, environ 40% des redoublants enregistrés en quatrième et cinquième année en Côte d'Ivoire n'auraient à priori pas dû être touchés par cette mesure. Les résultats sont sensiblement les mêmes au Sénégal.

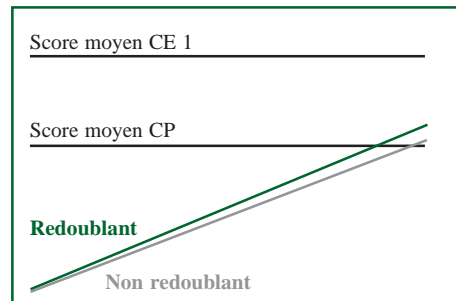
RÉPARTITION DES REDOUBLANTS SELON LEUR NIVEAU EN CÔTE D'IVOIRE



Deuxième constat, un élève faible, qui fait donc bien partie du groupe auquel devrait profiter cette mesure, progresse bien à un niveau légèrement supérieur à la moyenne de sa classe, soit mieux que l'année précédente. Mais il en va de même, comme figuré par le graphique ci-dessous, pour un élève de même niveau qui n'a pas redoublé.

L'EFFICACITÉ PÉDAGOGIQUE DU REDOUBLEMENT

LE CAS DES ÉLÈVES DE NIVEAU FAIBLE AU SÉNÉGAL



Le redoublement se révèle donc inefficace pour les élèves qu'il est censé aider, très pénalisant pour les élèves mal ciblés. Il est en outre fortement coûteux, les enfants consommant davantage d'années pour arriver au terme du cycle primaire.

Espace d'exposition

Ouagadougou, 20 au 22 novembre 2002



*Monsieur Sylvain Simard,
Ministre de l'Éducation du
Canada-Québec*

En préalable à l'ouverture de l'espace d'exposition, le ministre de l'éducation du Canada-Québec et l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie ont présenté aux participants les cahiers de *L'Ingénierie de la formation professionnelle et technique*.



Elaborés ...

- ▶ en suivi des Assises francophones de la formation professionnelle et technique,
- ▶ en réponse à la demande exprimée lors du Sommet de Moncton de voir l'AIF assurer le suivi de ces Assises,
- ▶ et en soutien au projet d'appui à la conception de politiques nationales de formation professionnelle et technique initié, dans la région Afrique de l'Ouest, par la CONFEMEN, la Communauté française de Belgique et le Canada-Québec et étendu par l'Agence aux autres régions de la Francophonie,

... présentés en versions papier et numérique, les cahiers sur l'ingénierie de la formation professionnelle et technique ont été conçus et rédigés pour appuyer la conduite des ateliers thématiques des séminaires transnationaux d'information et de sensibilisation et la conception d'un cadre conceptuel propice à la refondation de la formation professionnelle et technique. Améliorés et validés par les experts et expertes mobilisés dans le cadre de l'animation des séminaires transnationaux, ces cahiers constituent la contribution du Canada-Québec à la définition du cadre conceptuel visant la refondation de la formation professionnelle et technique et la mise en place d'un partenariat inter-Etats dans les principales régions de la Francophonie.

Chaque cahier comporte deux parties. La première, commune aux quatre cahiers, présente les éléments relatifs à la refondation de la formation professionnelle et technique : contexte, cadre conceptuel proposé et démarche méthodologique. La seconde partie, plus précise, décrit chacune des quatre composantes du cadre conceptuel : orientations, politiques et structures gouvernementales, gestion centrale de la formation, développement des programmes d'études, mise en oeuvre locale de la formation.

L'espace d'exposition

Une dizaine de stands proposaient aux participants à la session ministérielle les productions imprimées, numériques, télévisuelles :

- de la CONFEMEN,
- de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie;
- de l'Institut de la Banque Mondiale,
- de la Communauté française de Belgique;
- du Ministère de l'Éducation du Canada Nouveau-Brunswick;
- de l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES);
- du Centre interuniversitaire Paul-Gérin-Lajoie de développement;
- de l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO);
- du Centre International pour l'Éducation des Filles et des Femmes en Afrique.



Le stand de l'AFIDES

L'AFIDES, qui avait proposé lors de la tenue du forum virtuel de convoquer en suivi de la session ministérielle des Assises francophones de la gestion scolaire, a exposé plus avant ce projet aux participants qui ont accepté la proposition.

Une nouvelle secrétaire générale pour la CONFEMEN



Mme Adiza HIMA

Comme déjà évoqué plus haut, Madame Adiza HIMA a été nommée secrétaire générale de la CONFEMEN lors de la toute récente session ministérielle. Détentrice d'un diplôme d'enseignante délivré par l'Ecole Normale de Zinder (Niger), Madame Hima a par la suite obtenu une licence ès lettres à la Sorbonne de Paris (France) et un Certificat d'Aptitude pédagogique pour l'enseignement secondaire à l'Ecole normale supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Elle a suivi en outre avec succès une formation en administration de l'Education au Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres (France).

Elle a d'abord exercé au sein du système éducatif nigérien en tant qu'enseignante au premier degré, collègue et lycée. Elle a intégré ensuite le corps des inspecteurs de l'enseignement secondaire, puis a été nommée directrice de l'enseignement secondaire et technique.

Elle exerce, depuis 1997, la fonction de secrétaire générale du Ministère de l'Education nationale. A ce titre, elle :

- ▶ coordonne et anime les activités de quatorze directions centrales, de dix projets d'éducation et de cinq services rattachés au secrétariat général;
- ▶ assure la liaison administrative avec les autres ministères et avec le secrétariat général du gouvernement;
- ▶ assure l'exécution du budget de fonctionnement du ministère en tant qu'administrateur de crédit;
- ▶ examine et finalise avant leur transmission au secrétariat général du gouvernement les projets de textes (lois, décrets et arrêtés);
- ▶ supervise la préparation des textes généraux concernant l'éducation nationale;
- ▶ conduit l'étude de tous les dossiers à caractère administratif ou technique entreprise par le Ministère de l'Education nationale;
- ▶ conduit les négociations avec les partenaires au développement et les partenaires de l'école dont le Ministère est le principal administrateur.

C'est sous sa direction que le Niger s'est doté d'une loi d'orientation de son système éducatif, a développé une série d'études et d'actions visant à accélérer la scolarisation, mis en place une politique de recrutement d'enseignants à coût réduit, développé la coopération avec les partenaires extérieurs et instauré un cadre de gestion partenariale.

Elle est donc désormais chargée, pour une période de quatre et sous l'autorité du Président en exercice, de l'exécution et de la coordination générale des actes de la Conférence des Ministres de l'Education des Pays ayant le français en partage (CONFEMEN).

UNESCO - MINEDAF

L'un des défis auquel sera confrontée la CONFEMEN en suivi de sa 50^e conférence a été largement débattu par le MINEDAF VIII (Conférence des Ministres de l'Education des Etats africains membres de l'UNESCO) qui s'est tenu du 2 au 6 décembre 2002 à Dar-es-Salam (Tanzanie), il s'agit de l'atteinte d'une scolarisation primaire universelle de qualité en 2015.

L'on sait en effet que c'est en Afrique subsaharienne que le défi est le plus important. Le rapport établi par le Bureau régional UNESCO de Dakar précise, à l'instar du document de travail élaboré à l'intention de la 50^e CONFEMEN, que les pays d'Afrique francophone auront un effort particulièrement intense à fournir (voir tableau ci-dessous).

Accroissement du nombre d'élèves	Nombre d'élèves (en milliers)			Accroissement annuel moyen	
	1985	2000	2015	1985-2000	2000-2015
Pays anglophones	44.176	61.279	99.597	+2,2%	+3,3%
Pays francophones	23.502	33.710	71.085	+2,4%	+5,1%
Autres	2.173	3.908	8.138	+4,0%	+5,1%
Total Afrique	69.851	98.897	178.820	+2,3%	+4,0%

L'étude réalisée porte sur 53 pays et sur l'éducation primaire, les effets d'une scolarisation à ce niveau d'enseignement sur la démographie, la croissance sociale et le progrès social et politique faisant de celle-ci un facteur clé du développement.

Quels sont les moyens dont disposent les pays africains pour faire face à l'enjeu de scolarisation primaire universelle ?

Premier constat, les différences de niveau de ressources nationales n'expliquent pas complètement les différences en termes d'avancement vers la scolarisation universelle. En effet, parmi les pays de PIB par habitant compris entre 200 et 300 \$US, le taux d'accès en 6^e année primaire varie entre 19 et 82%. Cette différence de résultats est due :

- ▶ d'une part, à des variations au niveau des contraintes démographiques (taux de croissance démographique et de morbidité) et économiques (part du revenu national récupérée par l'Etat).
- ▶ d'autre part, à des variations dans les arbitrages budgétaires inter et intra-sectoriels (priorités plus ou moins fortes accordées au secteur de l'éducation et au primaire);
- ▶ enfin, à des variations dans l'utilisation des ressources disponibles.

L'amélioration de l'utilisation des ressources passe par un diagnostic des raisons de la sous-scolarisation. Une pratique commune consiste effectivement à expliquer toutes les carences d'accès et les abandons par la pénurie d'offre scolaire. Or, la carence peut aussi se situer du côté de la demande. Pour atteindre la scolarisation universelle, il est dans tous les cas nécessaire d'améliorer l'efficacité interne du système. Dans ce cadre, la comparaison entre coefficients d'efficacité interne francophones et anglophones (voir tableau ci-dessous) fait ressortir la meilleure efficacité des derniers. De

Coefficient d'efficacité interne	CEI global
Moyenne pays anglophones	0,77
Moyenne pays francophones	0,67
Moyenne Afrique	0,70

fait, les redoublements sont beaucoup plus répandus dans les pays francophones. Sans eux, le coefficient d'efficacité francophone passerait à 0,78. Signalons en outre que le redoublement est corrélé à la surcharge des classes et à l'abandon. Ces résultats, combinés à ceux du PASEC dont fait état l'étude, conduisent les auteurs à préconiser une politique de réduction des redoublements.

Au plan de la gestion des ressources destinées aux apprentissages, l'objectif de la scolarisation primaire universelle signifie le recrutement d'une masse d'enseignants. Les simulations font apparaître l'effort particulier qui devra être fourni par les pays africains francophones. Ceux-ci devraient en effet amener leur rythme moyen annuel de croissance du nombre d'enseignants de 2,1% à 4,1% (contre 2,0% à 3,0% pour l'Afrique). Il faudra, dans le même temps, rechercher

une amélioration de l'allocation du personnel enseignant au sein des établissements. Une distribution cohérente suppose :

- ▶ qu'à un niveau d'enseignement donné, les écoles disposent d'un volume de moyens et de personnel d'autant plus important qu'elles scolarisent un plus grand nombre d'élèves,
- ▶ que les écoles qui scolarisent le même nombre d'élèves aient plus ou moins le même volume de moyens et disposent du même nombre d'enseignants,
- ▶ que des écoles de moyens et de personnels comparables aient des effectifs d'élèves plus ou moins semblables, et a fortiori des rapports élèves-maître comparables.

L'amélioration de l'efficacité passe aussi par l'amélioration de la gestion pédagogique. A partir des données d'enquête du PASEC en Côte d'Ivoire, les auteurs pointent la faiblesse de la relation entre coût unitaire et progression scolaire. Passant en revue les résultats du PASEC, les auteurs concluent que les variables étudiées n'ont qu'un faible pouvoir explicatif (10 à 15% seulement de la variabilité observée dans la progression des élèves). Les différences tiennent donc plus à l'utilisation qui est faite des ressources qu'aux ressources elles-mêmes.

Une politique éducative pertinente devrait donc mettre l'accent sur les moyens d'optimiser l'utilisation des ressources :

- ▶ recruter des enseignants ayant un niveau de qualification nécessaire et suffisant pour les apprentissages des élèves, en évitant toutefois d'avoir recours à du personnel dont la qualification va au-delà du nécessaire;
- ▶ organiser la répartition des enseignants au sein des établissements de manière cohérente;
- ▶ inciter le personnel enseignant à systématiser les rencontres pédagogiques;
- ▶ renforcer les attributions des directeurs d'école en les incitant à suivre le travail de leurs enseignants;
- ▶ renforcer le rôle des inspecteurs en les incitant à un suivi régulier des différents établissements de leur inspection, sur la base des résultats obtenus par les élèves;
- ▶ inciter l'ensemble du corps pédagogique à rencontrer les parents d'élèves et à les impliquer dans la gestion de l'école;
- ▶ introduire un système d'évaluation régulier, permettant la mise en regard des résultats scolaires avec l'ensemble des moyens mis à disposition des établissements afin d'améliorer le pilotage du système éducatif au niveau local;
- ▶ envisager la mise en place de primes ou de processus d'avancement pour les enseignants selon les résultats de leurs élèves.

Tout ceci étant réalisé, il conviendra de financer les besoins restants. Lors du forum mondial éducation pour tous (Dakar, 2000), les partenaires financiers se sont engagés à ce qu'aucun pays présentant un plan crédible d'éducation pour

tous ne se voit freiné dans sa mise en oeuvre pour des raisons financières. Restait à définir ce que signifiait crédible. La Banque mondiale a avancé une

Facteur	Moyenne des pays les plus proches de la scolarisation universelle cibles	Valeurs Indicatives pour 2015
Mobilisation de ressources		
Revenus domestiques en % du PIB	18,8	14-18
Pourcentage des dépenses publiques courantes allouées à l'éducation	19,3	20
Pourcentage des dépenses d'éducation allouées à l'école primaire	44,4	46-64
Indicateurs de flux d'élèves		
% redoublants parmi les effectifs du primaire	9	10
Indicateurs de production des services éducatifs		
Rapport maître-élèves dans les écoles primaires publiques	39	40
Salaire moyen des enseignants du primaire en unités de PIB par habitant	3,8	3,5
Dépenses courantes pour des éléments autres que la rémunération des maîtres en % des dépenses courantes totales pour l'enseignement primaire	18	33
% des élèves scolarisés dans des écoles où le financement est privé	5	10

réponse à cette question dans le cadre de l'Initiative EPT 2015 Procédure Accélérée. Elle a étudié les facteurs qui viennent d'être évoqués dans sept pays africains s'étant le plus approchés de la scolarisation primaire universelle (Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Nigeria, Ouganda et Zambie) et établi ainsi des valeurs cibles (voir tableau ci-dessus). Ces valeurs cibles ont été choisies en accord avec la moyenne des pays de "référence", exception faite du pourcentage des dépenses courantes hors rémunération des enseignants. La valeur cible proposée est de 33% alors que la moyenne des pays de référence ne vaut que 18%. Cet écart a été proposé pour permettre aux pays des marges de manoeuvre financière sur les aspects tel que la qualité, la stimulation de la demande d'éducation ou la mise en place d'outils d'évaluation. Les valeurs choisies sont indicatives, les pays peuvent donc légèrement s'en écarter pour répondre à leurs spécificités nationales.

C'est à partir de ce cadre qu'ont été effectuées des simulations financières pour les 33 pays africains de population supérieure à 1 million d'habitants et de revenu national inférieur à 885 \$US par habitant. Cet exercice a permis d'estimer le besoin de financement extérieur à 2,15 milliards de \$US par an en moyenne jusqu'à 2015. Ce besoin se répartit comme suit :

- ▶ 40% pour les dépenses courantes,
- ▶ 26% pour les coûts relatifs au VIH/SIDA (notamment pour appuyer la scolarisation des orphelins et pallier les décès et absences des enseignants atteints),
- ▶ 34% pour des besoins en dépenses de capital (construction de salles de classe essentiellement).

Ce montant est à ajouter aux quatre milliards de \$US qui seront mobilisables par les pays eux-mêmes si une réelle priorité est donnée à l'éducation primaire dans les arbitrages budgétaires. Le tableau ci-contre présente les simulations réalisées pour les pays africains de la sphère francophone. On remarque que la proportion du besoin extérieur par rapport au besoin total varie fortement selon les pays : de 14% au Congo à 68% au Burundi ou 77% en République Démocratique du Congo.

Le besoin de financement externe des 18 pays membres de la Francophonie étudiés est donc de 821 millions de \$US par an (soit 38% de l'estimation totale sur les 33 pays). En pourcentage de besoin de financement externe, la moyenne pour les pays francophones est de 41% alors que la moyenne globale pour les 33 pays est de 35%.

Ces chiffres confirment le bilan établi par la CONFEMEN sur la situation particulière des pays francophones : un effort financier global relativement bas dû à une densité de population assez faible allié à des PIB par habitant très faibles qui renchérissent le besoin de financement externe.

Pays	Moyenne par an sur la période 2000-2015 en millions de \$US par an		
	Ressources nationales	Besoin de financement externe	
		Total	% besoin extérieur
Bénin	52	22	30%
Burkina Faso	51	71	58%
Burundi	12	26	68%
Cameroun	175	76	30%
Centrafrique	15	14	48%
Congo	70	11	14%
Côte d'Ivoire	307	86	22%
Guinée	53	38	42%
Guinée-Bissau	4	4	50%
Madagascar	58	33	36%
Mali	45	55	55%
Mauritanie	23	8	26%
Niger	46	56	55%
Rép. dém. du Congo	54	180	77%
Rwanda	39	36	48%
Sénégal	103	55	35%
Tchad	28	30	52%
Togo	31	20	39%
Total	1.166	821	41%

En Francophonie ...

- ▶ 17 millions d'enfants sont exclus de l'école primaire



Une situation qui peut être redressée par...



- ▶ un engagement collectif;
- ▶ une gestion plus efficace des ressources existantes;
- ▶ un accroissement du financement disponible.

Pour de plus amples informations sur la 50^e session ministérielle et ses résultats, consultez le site Web de la CONFEMEN:

<http://www.confemen.org>